

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE-ROYALE

EN DATE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un le 13 avril le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de **M. Thomas BLONSKY maire de Chapelle Royale**.

Etaient présents : Mme BERNARD Nelly, Mme AVEZ Gaëlle, Mme THIROUARD Annick, M FOURREAU Hubert, Mme MILLIEN Josiane, Mme FONTAINE Céline, M. BLONSKY Thomas, M. TALBOT Claude, Mme MASSON Patricia. Formant la majorité des Membres en exercice.

Absente excusée : M. RAYMOND Ludovic pouvoir M. BLONSKY Thomas
M. VANNIER André pouvoir Mme FONTAINE Céline

Secrétaire de séance : Mme AVEZ Gaëlle

Après lecture du compte rendu de la séance du 9 mars 2021 tous les membres du conseil ont signé le registre.

DELIBERATION : 11-2021

OBJET : Vote du compte administratif - compte de gestion 2020 de la commune

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion de madame l'inspectrice divisionnaire des Finances Publiques et le compte administratif du budget communal de 2020 :

En section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à :	318 525.93 €
Les recettes sont arrêtées à :	406 477.13 €

En section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à :	274 553.69 €
Les recettes d'investissement à :	132 871.50 €

D'où un excédent annuel de fonctionnement de	87 951.20 €
Et un déficit annuel d'investissement de	141 682.19 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2020	494 828.78 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2020	- 86 640.96 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2021	NEANT
RESTE A REALISER RECETTES POUR 2021	NEANT

Hors de la présence de monsieur le maire, madame Céline FONTAINE 1^{ère} Adjointe, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif.

Le conseil municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe des services eau assainissement à l'unanimité.

DELIBERATION : 12-2021

OBJET : Vote du compte administratif - compte de gestion 2020 du budget annexe des services eau assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de madame l'inspectrice divisionnaire des Finances Publiques et le compte administratif du budget annexe des services eau assainissement de 2020 :

En section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à : 71 909.95 €

Les recettes sont arrêtées à : 131 411.90 €

En section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à : 19 780.00 €

Les recettes d'investissement à : 14 898.79 €

D'où un excédent annuel de fonctionnement de 59 501.95 €

Et un déficit annuel d'investissement de - 4 881.21 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2020 36 020.14 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2020 151 001.67 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2021 NEANT

RESTE A REALISER RECETTES POUR 2021 NEANT

Hors de la présence de monsieur le maire, madame Céline FONTAINE 1^{ère} Adjointe, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif.

Le conseil municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe des services eau assainissement à l'unanimité.

DELIBERATION : 13-2021

OBJET : Vote du compte administratif - compte de gestion 2020 de l'épicerie de village

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte de gestion de madame l'inspectrice divisionnaire des finances publiques et le compte administratif du budget annexe de l'épicerie de village de 2020 :

En section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à : 290 375.52 €

Les recettes sont arrêtées à : 274 693.19 €

En section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à : 0 €

Les recettes d'investissement à : 0 €

D'où un déficit annuel de fonctionnement de 15 682.33 €

Et un excédent annuel d'investissement de 0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2020 28 415.31 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2020 NEANT

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2021 NEANT

RESTE A REALISER RECETTES POUR 2021 NEANT

Hors de la présence de monsieur le maire, madame Céline FONTAINE 1^{ère} Adjointe, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif.

Le conseil municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe de l'épicerie de village à l'unanimité.

DELIBERATION : 14-2021

OBJET : Vote du compte administratif - compte de gestion 2020 des logements cœur de village

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte de gestion de madame le l'inspectrice divisionnaire des finances publiques et le compte administratif du budget annexe des logements cœur de village de 2020 :

En section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à : 0.00 €
Les recettes sont arrêtées à : 0.00 €

En section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à : 0.00 €
Les recettes d'investissement à : 0.00 €

D'où un déficit annuel de fonctionnement de 0.00 €
Et un excédent annuel d'investissement de 0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2020 0.37 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2020 27 066.40 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2021 NEANT
RESTE A REALISER RECETTES POUR 2021 NEANT

Hors de la présence de monsieur le maire, madame Céline FONTAINE 1^{ère} Adjointe, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif.

Le conseil municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe des logements cœur de village à majorité 09 pour et 1 abstention

Délibération : 15- 2021

OBJET : Vote des taux d'imposition

La date limite de vote des budgets et des taux locaux est fixée au 15 avril. La notification de ces délibérations aux services fiscaux doit intervenir pour le 15 avril au plus tard en vue de la mise en recouvrement des impositions la même année.

La date limite de notification des taux et produits et de vote du budget est reportée au 30 avril l'année de renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'EPCI.

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 sexies du code général des impôts, confirmée par le Conseil d'État (CE, 3 décembre 1999, n°168408, Phelouzat) qui a considéré que n'ayant pas fait l'objet d'une délibération distincte de celle approuvant le budget prévisionnel, l'ensemble des dispositions fiscales transmises par le maire devait être annulé.

L'état de notification n° 1259 des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales est pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation, par le conseil municipal, du produit fiscal attendu pour 2021 des taxes directes locales.

Guide de vote des taux

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 abstention

- décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.94 %**

(taux communal 22.72 % et taux départemental 20.22 % = 42.94 % taux regroupés)

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.43 %**

(taux communal)

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DELIBERATION : 16-2021

OBJET : Vote du budget communal 2021 affectation du résultat

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le budget communal de 2021 les dépenses et les recettes s'équilibrent :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 810 752.79 €

En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 1 019 257.75 €

RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2020 : - 86 640.96 €

RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2020 : 494 828.75 €

RESTE A REALISER DEPENSES 0 €

RESTE A REALISER RECETTES 0 €

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

001 Dépense : 86 640.96 € Solde d'exécution de la section d'investissement

1068 Recette : 86 640.96 € excédents de fonctionnement capitalisés

Crédit du 002 : 408 187.79 € Résultat de fonctionnement reporté

DELIBERATION : 17-2021

OBJET : Vote du budget eau assainissement 2021 affectation du résultat

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2021 du service : eau assainissement les dépenses et les recettes s'équilibrent :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 221 313.67 €

En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 189 577.81 €

RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2020 : 36 020.14 €

RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2020 : 151 001.67 €

RESTE A REALISER DEPENSES 0 €

RESTE A REALISER RECETTES 0 €

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

Crédit du 001 : 36 020.14 € Solde d'exécution de la section d'investissement

Crédit du 002 : 151 001.67 € Résultat de fonctionnement reporté

DELIBERATION : 18-2021

OBJET : Vote du budget logements cœur de village 2021 affectation du résultat

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2021 des logements cœur de village, les dépenses et les recettes s'équilibrent :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 0.37 €.

En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 27 066.40 €.

RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2020 **27 066.40 €**

RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2020 **0.37 €**

RESTE A REALISER DEPENSES 0 €

RESTE A REALISER RECETTES 0 €

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

Crédit du 001 : 27 066.40 € solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Crédit du 002 : 0.37 € Résultat de fonctionnement reporté.

DELIBERATION : 19-2021

OBJET : Vote du budget épicerie de village 2021 affectation du résultat

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2021 de l'épicerie de village, les dépenses et les recettes s'équilibrent :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 636 500.31 €

En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 0.00 €.

RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2020 0.00 €

RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2020 28 415.31 €

RESTE A REALISER DEPENSES	0 €
RESTE A REALISER RECETTES	0 €

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

Crédit du 002 : 28 415.31 € Résultat de fonctionnement reporté

DELIBERATION : 20 - 2021

OBJET : Vote du compte administratif - compte de gestion 2020 du lotissement Bel Air

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion de madame le l'inspectrice divisionnaire des Finances Publiques et le compte administratif du lotissement Bel Air de 2020 :

En section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à : 0.00 €

Les recettes sont arrêtées à : 0.00 €

En section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à : 0.00 €

Les recettes d'investissement à : 0.00 €

D'où un déficit/excédent annuel de fonctionnement de 0.00 €

Et un déficit/excédent annuel d'investissement de 0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2020 0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2020 0.00 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2021 NEANT

RESTE A REALISER RECETTES POUR 2021 NEANT

Hors de la présence de monsieur le maire, madame Céline FONTAINE 1^{ère} Adjointe, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif.

Le conseil municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe du lotissement Bel Air à l'unanimité.

DELIBERATION 21 2021

OBJET : Vote d'une subvention au budget 2021

Le Conseil municipal décide de verser une subvention au budget du C.C.A.S de 2021, d'un montant de 1 778.38 €, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les membres élus n'ont pas participé au vote.

QUESTIONS DIVERSES

L'achat d'un mini bus d'occasion est à l'étude.

Séance levée à 21h10